



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 30/09/2024

OBJET : Remboursement d'avance de frais à Liliane BLAISE

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre d'exprimés : 26

Date convocation 20/09/2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations :

Xavier FELIX à Daniel POMERET

Pascale ANTHOINE à Karim MOYENIN OUARDI

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Bruno PONNET à Jean-Luc LAFOND

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Liliane BLAISE se déporte sur cette question.

Madame Liliane BLAISE a avancé les frais pour l'achat d'une carte cadeau pour un cadeau de naissance d'un montant de 50,00 €, il convient de la rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

Madame Liliane BLAISE a également avancé les frais pour l'acquisition d'une machine à badge pour la médiathèque d'un montant de 79.99€, il convient de la rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

071/2024

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 08/10/2024

ID : 069-216900092-20240930-0712024-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL

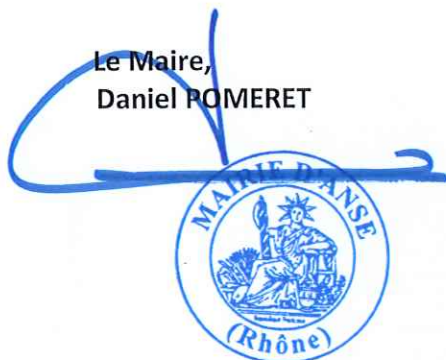
A l'unanimité des votants (sauf Liliane BLAISE qui s'est déportée)

1°) **APPROUVE** le remboursement des frais avancés par Liliane BLAISE pour l'achat d'une carte cadeau pour un cadeau de naissance et pour l'acquisition d'une machine à badge, sur justificatif

2°) **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND